

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 17 mars 2017	N° 2017-164

Convocation du 10 mars 2017

Aujourd'hui vendredi 17 mars 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à Mme Maribel BERNARD
Mme Elisabeth TOUTON à M. Pierre LOTHAIRE
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Brigitte COLLET
M. Marik FETOUH à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Anne WALRYCK
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Erick AOUIZERATE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Magali FRONZES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h22
M. Arnaud DELLU à M. Serge TOURNERIE à partir de 10h30
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 11h50
M. Jacques GUICHOUX à M. Michel VERNEJOU à partir de 11h15
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 10h45
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h15
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE à partir de 12h20
Mme Anne BREZILLON à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 10h15
M. Nicolas BRUGERE à M. Daniel HICKEL à partir de 10h30
Mme Emmanuelle CUNY à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h48
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h53
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 11h45
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h40
M. Bernard LE ROUX à Mme Emmanuelle AJON à partir de 12h00
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h45
Mme Emile MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck JOANDET à partir de 12h40, M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 17 mars 2017	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de la nature	N° 2017-164

Pessac - Etude pour l'élaboration du plan de gestion de la forêt du Bourgailh - Contrat de codéveloppement 2015-2017 - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 – Situation de la forêt du Bourgailh

La forêt du Bourgailh représente un vaste espace naturel qui s'inscrit dans l'une des coulées vertes majeures de l'agglomération bordelaise : la coulée verte du Peugue. Cet ensemble naturel de 300 hectares suit le cours du ruisseau du bois des sources du Peugue jusqu'au bois du Burck, en passant par le bassin de Cap de Bos et le site du Bourgailh.

En 2005, la commune de Pessac a conduit une première phase d'aménagement d'une partie de ce site en créant un parc périurbain d'une surface de 70 ha. En 2017/2018 une 2^e phase d'aménagement est prévue sur 10 ha supplémentaires afin de réaliser une plaine de loisirs et une liaison douce.

2 – Gestion différenciée actuelle

Bordeaux Métropole en assure l'entretien pour le compte de la ville et fait appel à des entreprises spécialisées lors d'interventions spécifiques.

Une gestion différenciée est déjà appliquée dans le site selon les orientations suivantes :

- gestion soutenue sur les espaces d'animation et d'accueil du public (serre de collection et ses abords, zones de stationnement et entrées du site, grande promenade, abords des belvédères),
- gestion de protection contre les incendies aux abords des zones d'habitation,
- gestion extensive sur les zones d'intérêt écologique.

3 – Étude pour un nouveau plan de gestion

Le plan de gestion comprendra les phases suivantes :

- diagnostic écologique et choix de la stratégie,
- scénarios et plans d'actions.

Il est réalisé par une équipe pluri-disciplinaire comprenant un spécialiste de la gestion d'espaces naturels péri-urbains et un naturaliste spécialisé.

Le rendu comportera deux livrables.

a **Un diagnostic et des préconisations de gestion** à court, moyen et long terme après consultation des divers interlocuteurs, en tenant compte des enjeux liés à l'accueil du public, à l'amélioration de la biodiversité et au maintien de la qualité paysagère du site.

Chaque proposition sera argumentée en fonction de l'analyse croisée des différents enjeux de la zone d'étude. Le bureau d'étude recherchera systématiquement dans cette réflexion l'efficacité maximale entre le coût, le gain environnemental, l'importance des travaux, la gestion/entretien ultérieur et l'acceptabilité locale.

Chaque scénario présentera à minima les points suivants :

- la nature des aménagements liés au plan d'actions (détails techniques, cartes et plans) ;
- le type de gestion ;
- les acteurs de la gestion ;
- les intérêts écologiques ;
- les impacts sur les activités en place (positifs et négatifs) ;
- les incidences réglementaires ;
- une estimation globale des coûts (en investissement et en fonctionnement) ;
- les financements mobilisables.

b) Un plan d'actions qui s'échelonne sur une durée de 10 ans.

Le scénario sélectionné et les objectifs correspondants seront déclinés en actions concrètes faisant chacune l'objet d'une fiche.

Une restitution cartographique des actions envisagées sera réalisée.

4 – Budget prévisionnel de l'action pour 2017

Par délibération du 26 septembre 2016, la commune de Pessac sollicite l'aide financière de Bordeaux Métropole pour la somme de 7 496 €, ce qui représente 43,46 % du budget prévisionnel d'un montant total de 17 250 € HT.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

BUDGET PREVISIONNEL (€ H.T.)				
DEPENSES	Montant €	RECETTES	%	Montant €
Etude	17 250	commune de Pessac	43,46	7 497
		Bordeaux Métropole	43,46	7 496
		Département de la Gironde	13,08	2 257
Total dépenses	17 250	Total recettes	100	17 250

Cette action est inscrite au contrat de codéveloppement 2015-2017 conclu avec Bordeaux Métropole et figure dans la fiche action n° C033180098-54.

Cette demande de subvention fait partie des natures d'opérations pouvant être financées au titre du dispositif d'aide financière des projets nature validé par délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique après la production du budget définitif acquitté par la commune de Pessac.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5215-26,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Pessac en date du 26 septembre 2016,

VU la délibération métropolitaine n° 2015/0332 du 26 juin 2015 relative à la présentation des contrats de codéveloppement 2015-2017 (fiche action n° C033180098-54),

VU le dossier de demande d'aide du 9 septembre 2016 présenté par la commune de Pessac

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT QUE ce projet a pour finalité la valorisation des espaces naturels et, à ce titre, est d'intérêt métropolitain ;

CONSIDÉRANT QUE ces espaces naturels revêtent un intérêt déterminant pour la préservation des milieux et de la biodiversité.

DÉCIDE

Article 1 : une subvention d'un montant de 7 496 € est attribuée à la commune de Pessac au titre de l'étude pour l'élaboration du plan de gestion de la forêt du Bourgailh.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2017 en section d'investissement, chapitre 204, article 2041411, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 17 mars 2017

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 MARS 2017</p> <p>PUBLIÉ LE : 30 MARS 2017</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------

